

# RÈGLEMENT GRAVEL EXPE SERIES

## 1. GENERALITES

Les Expe Series sont des randonnées cyclistes longue distance en autonomie complète organisées par la société Denali Outdoor Events Group, ci-après nommée « La Société »

Les mots « Trace », « parcours » ou « expéditions » désigneront indifféremment chacun des tracés Gravel Expe Series.

Le mot « événement » désignera les événements de lancement servant à la communication des Traces.

Tout participant prenant part à ces parcours, déclare en connaître et accepter le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est l'organisateur.

## 2. ORGANISATION

Les participants doivent se conformer au règlement de l'expédition, aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les lieux traversés (respect de l'environnement, du code de la route, etc.). Le non-respect de cette clause dégage toute responsabilité de l'organisation et entraîne l'application des lois en vigueur. Toutes les informations relatives à l'événement et son parcours sont disponibles sur le site [www.expe-series.com](http://www.expe-series.com).

Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier. Si la difficulté du parcours dépasse les capacités physiques du participant il doit s'arrêter, couper, ou solliciter une aide extérieure afin d'être rapatrié.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

### a- Age

L'âge minimum requis pour participer est de 18 ans : pour des raisons de sécurité et d'assurances, aucune exception ne sera faite sur ce point. L'organisation ne pourra être tenue responsable de la participation d'un mineur.

### b- Condition physique et certificat médical

En s'inscrivant, les participants doivent obligatoirement remettre un certificat médical (ou licence sportive) de moins d'un an attestant de leur bonne santé et de leurs aptitudes physiques à participer à un parcours dit « ultra ».

En s'inscrivant, chaque participant est conscient des risques et du caractère difficile d'une telle activité physique. Le participant décide donc, volontairement en fonction de ses capacités et en pleine conscience des risques existants, de prendre ou non le départ.

## 4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT

### a- Le parcours permanent « La Trace »

Le participant est totalement autonome (boisson, nourriture, arrêts, ...). Il peut choisir d'effectuer le parcours en un ou en plusieurs jours.

Aucun lieu de départ fixe n'est donné. Le participant peut choisir de partir de n'importe quel point sur la trace en activant son application.

Aucune limite de temps n'est donnée.

Le participant est tenu au strict respect du code de la route.

### b- L'événement

Lors de l'événement de lancement, les participants devront se rendre sur le lieu de départ aux horaires indiqués sur le site internet.

Au même titre que pour le parcours permanent, les participants seront en totale autonomie sur la totalité du parcours (boisson, nourriture, arrêts, ...).

Les barrières horaires fixées induisent une présence de l'organisation sur les créneaux mentionnés. En dehors de ces créneaux, le participant peut continuer de rouler mais n'aura plus accès aux infrastructures mises en place par l'organisation.

Le participant est tenu au strict respect du code de la route.

## 5- INSCRIPTION

### a- L'expédition permanente « La Trace »

L'inscription s'effectue sur internet, sur le site [www.expe-series.com](http://www.expe-series.com)

L'inscription est individuelle et nominative. Le code d'accès à l'application est valide jusqu'à utilisation.

Le pack participant vous sera envoyé dans les 10 jours suivant le paiement de votre inscription.

### b- L'événement

La pré-inscription s'effectue sur internet, sur le site [www.expe-series.com](http://www.expe-series.com)

Le nombre de participant étant limité, l'organisateur validera ou non les participants en fonction de leurs conditions physiques et précédents résultats. Une fois le participant accepté, il a 24h pour s'inscrire et effectuer le paiement. Au-delà de cette limite, son inscription sera définitivement perdue et remise à un autre participant.

L'inscription est individuelle et nominative. Le code d'accès à l'application est valide jusqu'à utilisation.

## 6- MATERIEL

Vous serez en autonomie totale sur le parcours, il est donc indispensable d'être équipé du matériel suivant :

- 1 casque
- Des éclairages AV/AR permettant de voir et d'être vu (les lumières clignotantes ne sont pas considérées comme suffisantes)
- Des vêtements réfléchissants
- 1 Kit de réparation pour chambre à air/pneu + pompe
- 1 téléphone portable
- 1 batterie externe *power bank* + chargeur
- 1 couverture de survie
- Nourriture et eau en suffisance
- Des moyens de paiement (CB et/ou cash)

## 7- CODE DE LA ROUTE ET ENVIRONNEMENT

### a- Respect strict du code de la route

Les participants sont tenus au strict respect du code de la route sur l'ensemble du parcours. Cela va, sans s'y restreindre, à : porter obligatoirement un casque homologué, rouler à droite sans gêner la circulation, ne pas rouler à deux de front, respecter les priorités à droite, signaler un changement de direction, être éclairé en suffisance pour voir et être vu, ...

En cas d'accident, le participant devra joindre immédiatement le numéro européen d'urgence n°112.

### b- Respect de l'environnement

Le participant traverse des territoires naturels. Il est indispensable de ne laisser aucune trace de votre passage : aucun débris ni aucun déchet ne devra être jeté dans la nature. Les participants sont invités à récupérer les éventuels débris déjà présents et à les jeter dans les poubelles adéquates.

## 8- RESPONSABILITE

Par son engagement, chaque participant marque son accord sur le règlement de l'événement et sur le strict respect du code de la route.

Il prend acte que la circulation automobile ne sera en aucun cas interrompue. En cas d'infraction de sa part, il reconnaît être tenu pour seul responsable des accidents et dommages survenus de son fait ou dont il serait victime. Chaque participant se déclare être en bonne santé et apte à l'accomplissement des efforts physiques nécessaires. Le participant assume tous les risques liés à sa participation, y compris, mais sans s'y limiter, les accidents, les glissades, les chutes, les actes négligents d'autres participants ou les conditions météorologiques.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité, notamment dans les cas suivants :

- Les accidents seul ou avec des tierces personnes.
- Les vols survenus sur le parcours (vélo, matériel, ...)

Tout participant reste donc responsable de lui-même et des personnes/choses qu'il a sous sa garde (art. 1240 et suivants du Code civil).